

Rapport d'activités 2023-2024 présenté à l'assemblée générale du 23 septembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA DIRECTION	2
2.	LA PRÉSENTATION DU BUREAU COORDONNATEUR	3
2.1	L'historique	3
2.2	L'agrément	3
2.3	Le personnel	4
2.4	Le conseil d'administration	4
3.	LES FONCTIONS DU BUREAU COORDONNATEUR	4
4.	LES ACTIVITÉS	5
4.1	Le projet qualité : les richesses et défis développement langagier en contexte plurilinguisme	5
4.2	Atelier d'éveil à la musique par les Jeunes musiciens du monde	6
4.3	Les fonctions de promotion et de prospection	7
4.4	Les agentes de conformité	7
4.5	L'agente-conseil au soutien pédagogique et technique	8
4.6	L'administration	9
4.7	Le conseil d'administration	10
4.8	Le comité évaluation de la direction générale	10
5.	LES RESSOURCES HUMAINES	11
5.1	Le mouvement du personnel	11
5.2	Le perfectionnement du personnel	11
6.	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	11
6.1	Les finances	11
6.2	Le taux d'occupation	11
7.	CONCLUSION	12

1. Mot de la direction

Aux membres de la corporation du Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial des Hautes-Marées

Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous présente ce 17^e rapport d'activités du Bureau coordonnateur couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

L'année 2023-2024 fut marquée par la consolidation des places supplémentaires à l'agrément et au processus d'harmonisation provincial.

Je vous invite à lire ce rapport qui se veut un tour d'horizon de cette 17^e année du Bureau coordonnateur de garde en milieu familial des Hautes-Marées.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Daphné Desrochers-Longchamps

Daphné Desrochers-Longchamps MAP, CRHA
Directrice générale du BCGMF des Hautes-Marées

2. La présentation du Bureau coordonnateur

2.1 L'historique

Le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial des Hautes-Marées fût fondé le 4 avril 2006 par le travail concerté des CPE fondateurs Pamplémousse, Bout-en-train, Les Fourmis Ensablées, Le Colombier et du CHUL. Le 1er juin 2006, le Bureau coordonnateur commençait ses opérations officiellement sur la rue du Cardinal-Persico.

Le 21 décembre 2007, le siège social fut déménagé à la Plaza Laval afin que le Bureau coordonnateur puisse être accessible pour les parents et les responsables de service de garde (RSGE).

En mars 2008, le Bureau coordonnateur a signé l'engagement-qualité proposé par le ministère de la Famille et des Aînés. Par conséquent, le Bureau coordonnateur s'est engagé volontairement à assurer et à promouvoir la qualité éducative des services de garde en milieu familial ainsi qu'à mettre en place des moyens pour améliorer ses fonctions de coordination.

Au printemps 2008, le Bureau coordonnateur a déposé une demande d'augmentation de places subventionnées. Le 10 septembre 2008, le Bureau coordonnateur s'est vu octroyer 30 places supplémentaires à son agrément avec l'engagement de développer ces nouvelles places avant le 31 mars 2009, ce qui fût réalisé.

Après 18 mois de démarches, le MFA a promis le 28 janvier 2022 d'octroyer 140 places subventionnées supplémentaires. Toutefois, il a fallu attendre au 22 avril 2022 pour recevoir l'autorisation de les développer.

2.2 L'agrément

Le Bureau coordonnateur détient depuis le 22 avril 2022, un agrément de 561 places subventionnées pour la garde en milieu familial réparties sur le territoire de Sainte-Foy-Sillery.

Au 31 mars 2024, il comptait 89 RSGE reconnues, dont 84 RSGE en activité. De par ce fait, 590 enfants bénéficiaient d'une place à contribution réduite. 2 RSGE sont reconnues sans place subventionnée.

2.3 Le personnel

Au 31 mars 2024, nous retrouvons au sein de l'équipe les personnes suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| ➤ Directrice | Daphné Desrochers-Longchamps |
| ➤ Agentes de conformité | Anie Mathieu, Mélissa Tanguay |
| ➤ Agentes-conseil au soutien pédagogique et technique | Guylaine Lussier et Maryann Côté |
| ➤ Agente administrative | Karla Santos |

2.4 Le conseil d'administration

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- | | | |
|------------------------------|-----------------|--------------------------|
| ➤ Élodie Thibault | Présidente | parent |
| ➤ Catherine Carrière | vice-présidente | parent |
| ➤ Andréa Marx | Secrétaire | membre de la communauté |
| ➤ Lizfany Jarrava Villarreal | Trésorier | RSGE |
| ➤ Jérémy Bernard | Administrateur | parent |
| ➤ Létitia Toukam | Administratrice | parent |
| ➤ Mona Amer | Administratrice | représentante communauté |

3. Les fonctions du Bureau coordonnateur

Le Bureau coordonnateur est régi par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et ses règlements. De plus, il doit appliquer les instructions administratives provenant du ministère de la Famille (MFA) et respecter les attentes ministérielles.

Au 31 mars 2024, le Bureau coordonnateur avait pour fonctions :

- d'accorder, de renouveler, de suspendre ou de révoquer, suivant les cas et conditions prévus par la loi, la reconnaissance à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial;
- d'assurer le respect des normes déterminées par la loi, applicables aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues;

- de répartir entre les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les places donnant droit à des services de garde subventionnés;
- de déterminer, selon les cas et conditions déterminées par règlement, l'admissibilité d'un parent à la contribution fixée par le gouvernement en vertu de l'article 82;
- d'administrer, suivant les instructions du ministre, l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution, le retrait ou la récupération de subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues et assurer la signature et la gestion des ententes proposées par le ministre, ainsi que des documents et renseignements nécessaires à l'administration des subventions;
- de rendre disponible aux parents de l'information concernant la prestation de services de garde en milieu familial;
- de faire de la prospection sur le territoire qui lui est attribué afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial;
- de promouvoir la garde en milieu familial comme mode de prestation de services de garde éducatifs à l'enfance;
- d'offrir, sur demande, un soutien pédagogique et technique;
- de traiter les plaintes concernant les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial reconnues.

4. Les activités

Dans cette section, nous vous présentons une synthèse des activités, du travail effectué par le personnel et des différents comités.

4.1 Le projet qualité : Les richesses et les défis du développement langagier chez les tout-petits grandissant en contexte de plurilinguisme

Pour l'année 2023-2024 le MFA a décidé de financer à nouveau des projets-qualité pour les RSGE. Le conseil d'administration a alors déposé un projet qui a été déployé entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024.

Le projet poursuivait 3 objectifs :

1. Transmettre des connaissances concernant le plurilinguisme, la stimulation langagière dans ce contexte et connaître les indices de difficultés du développement langagier chez un enfant plurilinguisme.
2. S'approprier différents outils tels que documents, livres, jeux afin de soutenir la stimulation langagière.
3. Pérenniser l'utilisation des divers outils.

35 RSGE ont participé au projet.

En voici les grandes lignes :

Les RSGE qui ont participé au projet ont suivi 6 h de perfectionnement portant sur le plurilinguisme. Elles ont reçu une trousse d'outils qui s'adressaient à elles et une autre pour les parents. Elles ont également reçu des livres ainsi que des jeux portant sur le plurilinguisme.

Elles ont participé aussi à 2 soirées de réinvestissement afin de s'approprier le matériel obtenu (livres pour enfants et jeux).

Suite à la formation, elles ont transmis des informations aux parents concernant l'apprentissage de la langue maternelle. De plus, elles ont reçu un outil de détection pour situer l'enfant s'il est en difficulté pour son développement langagier ou non. Ainsi, lors de référencements vers des ressources, les RSGE sont mieux outillées pour réaliser le portrait de l'enfant dans son développement langagier.

Elles ont pu bénéficier de soutien tout au long du projet soit par téléphone et courriel. Elles ont eu une visite de soutien pour valider l'utilisation des outils reçus et recevoir leur appréciation des outils reçus.

Des bénéfices ont été observés chez les RSGE

Nous avons remarqué que les RSGE ont utilisé les outils qu'elles ont reçus. De plus, certains livres ont été très populaires auprès des enfants ainsi qu'un des jeux reçus de la série Placote.

Également, nous avons observé que la trousse d'outils pour les parents a été diffusée auprès de ces derniers afin de soutenir le développement langagier dans un contexte multilingue.

4.2 Atelier d'éveil à la musique par les Jeunes musiciens du monde

Dans le quartier Notre-Dame-de-Foy, il y a 3 RSGE qui ont eu la possibilité de participer à des ateliers d'éveil à la musique avec les Jeunes musiciens du monde. C'est un total de 72 ateliers qui ont été réalisés. Ces ateliers se déroulent dans un quartier très précis du territoire et sont gratuits. 27 enfants ont bénéficié de ces ateliers.

4.3 Les fonctions de promotion et de prospection

Depuis avril 2022, le Bureau coordonnateur a 2 nouvelles fonctions :

- Effectuer la promotion des services de garde éducatives en milieu familial comme mode de garde;
- Effectuer la prospection afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial;

Plusieurs actions ont été réalisées :

Actions	Quand
Participation journée de bienvenue VQ	octobre 2023
Porte ouverte au BC	mai 2023 novembre 2023
Discussion avec des partenaires : projet-pilote	1
Salon communautaire 4 - Bourgeois	Automne 2023
Espace citoyen	novembre 2023

4.4 Les agentes de conformité

Les agentes de conformité ont pour tâches de procéder aux visites de surveillance à l'improviste, de transmettre de l'information aux requérantes, de gérer le dossier de reconnaissance d'une nouvelle RSGE et le renouvellement des reconnaissances. De plus, elles sont impliquées dans les dossiers de traitement des plaintes.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	31 mars 2023		31 mars 2024	
	Renouvellements	Reconnaisances	Renouvellements	Reconnaisances
Visites de résidence	0	11	0	13
Entrevues RSGE	0	11	0	13
Entrevues conjoints, résidents de 14 et plus	0	15	0	9
	31 mars 2023		31 mars 2024	
Demandes suspension volontaires	4		3	
Fermetures définitives volontaires	5		2	
Suspension par le CA	0		1	
Fermeture par le CA	0		0	
Nouvelles RSGE	11		12	
Départ vers un autre BC	0		1	
Transfert d'un autre BC	2		1	
Visites de surveillance	205		234	
Visites de suivi suite à une contravention	11		5	
Visites suite à des plaintes	8		5	
Demandes de renseignements (RSGE, requérantes, parents, au téléphone et par courriel)	1274		1624	

4.5 Les agentes-conseil au soutien pédagogique et technique

Depuis la fin du mois de novembre 2023, une nouvelle agente-conseil au soutien pédagogique et technique s'est jointe à l'équipe et ce à temps partiel, Les agentes-conseil offrent du soutien aux RSGE sur le volet pédagogique et technique de leur service de garde. Ce soutien est offert à la demande de la RSGE notamment pour l'aménagement des lieux ou pour un enfant présentant des défis particuliers. Les agentes-conseil soutiennent également les RSGE par l'animation de soirées d'échange et d'information sur divers sujets ainsi que par la diffusion d'articles portant sur la pédagogie et le développement des enfants.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	31 mars 2023	31 mars 2024
Visites de soutien	118	167
Soutien téléphonique	1056	1153
Soutien par courriel	1086	1337
Soirées de soutien individuel	10	9
Animation de soirées diverses	7 rencontres dont 2 en ZOOM.(infos entente de service, loi 1 et projet pilote, instruction no 9)	2 soirées d'information AISGE et sur l'entente de service
Café-rencontre	0	1
Prêts de matériel et de livres	24	18
Formation Lanterne via Zoom	11	1 groupe 11 RSGE
Formation sur l'image corporelle positive auprès des petits	N/A	25 RSGE
Demandes d'absences d'empêchement	126	120
Diffusion d'articles, informations	128 envois : divers sujets, sondages partenaires, Santé, nutrition, pédagogie, Covid)	79 envois : santé, alimentation, formations, pédagogique, rougeole

- Un travail de partenariat avec divers intervenants du CIUSSS, du programme Agir tôt, de l'IRDPO orthophonistes;
- 2 rencontres avec des parents au sujet des résultats de la grille d'évaluation du développement (GED)

4.6 L'administration

L'administration générale du Bureau coordonnateur est composée de l'agente administrative (secrétaire-comptable) et de la directrice générale. La directrice effectue la planification, la coordination et le contrôle afin d'assurer une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. De plus, elle représente le Bureau coordonnateur auprès des différents partenaires.

L'agente administrative voit à l'inscription des enfants, effectue le versement des subventions aux RSGE, effectue la comptabilité et répond aux différentes demandes téléphoniques.

Voici quelques données statistiques comparatives :

	De 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	De 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
Nouveaux enfants	396	442
Départs enfants	357	377

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Bureau coordonnateur est membre d'une Mutuelle de prévention santé et sécurité au travail.

4.7 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Il a effectué le suivi de la gestion financière. Il a entériné les demandes volontaires de suspension et de révocation des RSGE ainsi qu'accordé 12 nouvelles reconnaissances.

Le conseil d'administration a travaillé notamment sur les dossiers suivants :

- Planification stratégique du BC 2023-2026
- Projet qualité financé par le BC
- Projet qualité financé par le MFA
- Suivi du développement des places suite à l'augmentation de l'agrément
- Mise à jour politique délégation des pouvoirs.
- Politique de gouvernance dans le cadre de la LC 25;
- Politique de reconnaissance des employées

4.8 Le comité évaluation de la direction générale

Cette année un seul comité a été mis sur pied afin de soutenir le travail du conseil d'administration. Ce comité a pour objectif d'effectuer une évaluation annuelle de la direction générale.

5. Les ressources humaines

5.1 Le mouvement du personnel

En 2023-2024, il y a eu l'embauche de Mme Karla Santos au poste d'agente administrative suite au départ de congé de maternité de Mme Ravaka Faniry. Nous avons procédé à l'embauche de Mme Maryann Côté pour un poste à temps partiel d'agente-conseil au soutien pédagogique et technique.

5.2 Le perfectionnement du personnel

Le perfectionnement demeure un élément clé à l'efficacité d'une organisation.

Les membres du personnel ont pu bénéficier de différentes sessions de perfectionnement selon leur domaine d'activité. Plus spécifiquement sur :

- Groupes de co-développement AC et ACSPT
- Formation GED
- Le référentiel des compétences d'éducatrices
- Décupler sa mémoire
- La protection des renseignements personnels et la cybersécurité (LC 25)
- Le Gestionnaire : formation complète pour la nouvelle agente administrative

6. Les ressources financières

6.1 Les finances

Le Bureau coordonnateur a commencé ses opérations en juin 2006 sans actif financier. Depuis 17 ans, il a effectué une gestion financière serrée afin de lui permettre de dégager un fonds de roulement. Ce fonds a pour but de permettre à la corporation de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

6.2 Le taux d'occupation

Le Bureau coordonnateur a une responsabilité à l'égard de la gestion territoriale des places subventionnées. Il doit chercher à en optimiser l'utilisation. Pour ce faire, le Bureau coordonnateur doit procéder à une annualisation des places subventionnées. Ce principe permet au Bureau coordonnateur d'octroyer davantage de places subventionnées que le nombre à son agrément.

2022-2023ⁱ	2023-2024
76.5 %	84.3%

7. Conclusion

L'implication de chacun est importante dans une organisation qu'elle soit de près ou de loin et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au bon fonctionnement du Bureau coordonnateur.

ⁱ Modification de l'agrément au 22 avril 2022